

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 28 novembre 2017

Date de convocation : 23 novembre 2017

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 16

Procurations : 3 Pour : 15 Contre : 4

L'an deux mille dix-sept, le 28 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Delphine CRASPAY, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Michel LAUVAUX, Patrick MOURA, Michèle NAVARRO, Corinne PANATIER.

ABSENTS :

EXCUSES: Jean-Jacques CLAVERIE, Georges GUILHAMET, Marie-Gabrielle MONSET,

PROCURATIONS : Jean-Jacques CLAVERIE à Marc CANTON, Georges GUILHAMET à Martine BERT, Marie-Gabrielle MONSET à Patrick MOURA,

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

N°2 DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	- 10 000,00		
60612 (11) : Energie Electricité	- 10 000,00		
611 (11) contrats de prestation	- 1 200,00		
739223 (014) : Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	1 200,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	20 000,00		
023 virements à la section de Fonctionnement	- 29 000,00		
615231 (011) Voiries	29 000,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
Article 2313 Programme 220 Travaux, Bâtiment communaux	4 600,00		
Article 2313 Programmes 200 Travaux, Bât Ecole	2 100,00		
Article 2315 Programme 278 Travaux, Aménagement Berges Ouzom	- 6 700,00		
2315 Progr294 voirie 2017	- 29 000,00	021 virements de la section de Fonctionnement	-29 000
Total Dépenses	-29 000,00	Total Recettes	-29 000,00

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

AUTORISE le Maire à faire les virements de crédits.

Publié et notifié le 04.12.17

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme,
Le Maire

Nom de l'entité publique	Commune d'ASSON
Numéro de l'acte	2-28-11-17
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.1 - Décisions budgétaires
Objet de l'acte	DM n 3
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-216400689-20171128-2-28-11-17-DE
Date de transmission de l'acte	04/12/2017
Date de réception de l'accusé de réception	04/12/2017

